

PROJET D'AGGLOMERATION

Habitants, personnes travaillant sur le territoire et démocratie d'agglomération

1^{ère} contribution à la démocratie d'agglomération

Validé à l'Assemblée plénière
du 30 mars 2006



Conditions d'élaboration de l'avis du Conseil de Développement

Le 10 mars, Didier PAILLARD, Vice président de Plaine Commune en charge du Conseil de Développement présente les grands axes du projet d'agglomération.

Le 7 avril 2005, Patrick BRAOUEZEC, Président de Plaine Commune saisi le Conseil de Développement en sollicitant sa contribution pour le projet d'agglomération.

Le 7 avril 2005, l'assemblée Plénière décide de créer un groupe de travail projet de territoire pour apporter une contribution du conseil de développement au projet d'agglomération.

Présentation et activité du groupe de travail Projet de territoire :

Jacques BARTHOLOMOT, Jean BELLANGER, Hugues BETTILI, Mireille BOILLLOT, Claude BOUCHER-COUTELIER, Alain BOULANGER, Françoise CARAYON, Christian CHARDONNET, Serge DECOMBE, Dominique GENESTON, Claude GOISLOT, Christelle HOT, Dominique LEBRUN, Zine Labidine LASSOUED, Christian LEMASSON, Jean-Loup OGE, Bénédicte MADELIN, Roland MALLEGOL, Jacques MATHEY, Jean-Claude MOLET, Martine TIERCELIN, Habib TRAORE, Jeannine VANNIER.

Origine territoriale des participants :

Aubervilliers, Epinay-sur-Seine, La Courneuve, Ile Saint Denis, Stains, Saint-Denis, Pierrefitte.

Méthode de travail :

Le Groupe de travail a lu et s'est approprié le document projet d'agglomération.

Le Groupe de travail a repris l'ensemble des contributions des groupes de travail.

Un appel à contributions individuelles a été lancé

Une synthèse des contributions individuelles et des extraits d'avis et contribution du Conseil de Développement a permis de dégager des thématiques de travail.

- La place des habitants et des salariés du territoire dans les décisions, démocratie locale.
- Inclusion sociale et fracture territoriale,
- Les services publics communautaires,
- L'identité communautaire et la Communication,
- Transports et déplacements
- Environnement et Qualité de la vie.
- Culture et sport.

Des débats en groupe de travail ont permis de finaliser des contributions présentées en plénière.

La première de ces contributions concerne « habitants, personnes travaillant sur le territoire et démocratie d'agglomération »

Nombre de séances du Groupe de Travail :

12 mai 2005 et 29 juin 2005 : définition de la méthode de travail et premiers échanges

5 octobre 2005 : à partir de la synthèse, élaboration de la première contribution

7 novembre 2005 : débat sur la première contribution

9 mars 2006 : finalisation de la contribution

Cet avis a été formulé sur proposition du groupe de travail projet de territoire.

Le texte a été présenté à l'assemblée plénière du 20 février 2006

Le texte a été validé par l'assemblée plénière **du 30 mars 2006**

Habitants, personnes travaillant sur le territoire et démocratie d'agglomération

La population de Plaine Commune s'interroge sur le principe de la démocratie participative :

« L'agglo, c'est « lointain », comment permettre à chacun des habitants d'acquérir une identité communautaire ? »

« Comment faire pour que les gens considèrent et vivent l'agglomération comme proche d'eux ? »

« Faut-il parler de la proximité et une fois que c'est réglé, parler des grands projets ou bien est-t-il possible de tenir les deux ? »

« Tout au long du document projet d'agglomération, il est question de participation de la population à l'élaboration des nouveaux projets, mais quand on voit le nombre de personnes assistant au Forum de Plaine Commune lors de la journée réservée au public, il est fortement recommandé de se poser des questions sur l'intérêt que suscite Plaine Commune auprès des habitants de la communauté ».

Nos réflexions s'expriment à un moment où le Schéma Directeur de la Région Ile de France fait l'objet de nombreux débats et où le Schéma de Cohérence Territoriale est en cours d'élaboration par les élus et l'administration communautaire.

Un certain nombre de propositions et de réflexions évoquées dans ce document font l'objet d'une prise en compte par les élus communautaires.

Pour le conseil de développement, il ne s'agit pas de faire plus, mais de faire autrement.

Pistes de réflexions :

Les habitants et les personnes travaillant sur le territoire au cœur du projet de territoire.

Pour le Conseil de Développement, une des identités de notre agglomération c'est qu'elle veut se construire avec sa population, c'est une richesse, une fierté.

La démocratie participative est un élément essentiel pour valoriser ce territoire.

Ce n'est pas seulement un moyen pour mettre en œuvre un projet, elle doit être au cœur du projet, de sa conception, de sa définition et des différentes étapes de sa réalisation.

Une agglomération qui veut parler de tout avec tous dans la diversité des villes et des populations, cela doit être une volonté politique et administrative forte.

L'information et l'adhésion des populations au projet de Plaine Commune passent par la perception du « plus » communautaire dans leur quotidien et la possibilité d'intervenir dans l'élaboration des projets.

Démocratie, co-élaboration, information, participation, le projet d'agglomération doit préciser ce qui est fait, par qui et à quelles phases du projet.

Tout ne dépend pas de Plaine commune, il nous faut dire la complexité des dossiers, les financements croisés, les interrelations avec les villes voisines, le département, la région, l'état, l'Europe.

L'accès aux droits fondamentaux, une première marche vers la démocratie locale

Le premier accès à la démocratie, c'est le rétablissement des droits fondamentaux aux revenus, à l'emploi, à une nourriture équilibrée, à l'école, à la santé, au logement, aux droits de vivre en famille et à la sécurité avec le respect que la société et aussi chacun d'entre nous doit à la dignité des personnes et des groupes sociaux les plus vulnérables.

Dans un contexte où la mixité sociale risque de passer devant la nécessité de la cohésion sociale, il est nécessaire d'assurer en priorité les droits fondamentaux. Les droits ne se divisent pas.

Nombres d'habitants de notre communauté n'ont pas encore accès à ces droits. Il est nécessaire que Plaine commune continue d'intervenir dans le cadre de ses compétences pour permettre aux habitants du territoire d'accéder à un logement, à un emploi. Une agglomération avec une population jeune, c'est une richesse.

Toutefois, le conseil de développement ne subordonne pas la démocratie participative à l'accès au droit. Mais insiste sur la nécessité de se mobiliser sur ces deux aspects.

Les usagers des services (habitat, logement, emploi, insertion, lecture publique...) de Plaine commune doivent être associés, écoutés sur les projets les concernant et par les services communautaires les accueillant.

Néanmoins, il faut dès aujourd'hui que la Communauté d'agglomération mette au cœur de son projet d'agglomération la participation des habitants et des salariés. Pour le conseil de développement cela peut passer par un travail de communication et de concertation à partir des capacités et des difficultés du territoire.

Mieux informer et communiquer

Communiquer en vérité avec la population, l'image de l'agglomération c'est du potentiel et des difficultés, il ne faut pas gommer tel ou tel aspect.

Expliquer ce que c'est l'agglomération à travers les réalisations mais aussi par une information sur c'est quoi, ça sert à quoi. Il s'agit bien d'information et non de propagande.

Permettre une information au service du débat élus citoyens.

Aller vers les habitants, les salariés et les entreprises en créant des espaces de rencontres avec les élus et l'administration, des villes et de l'agglomération.

Les personnes travaillant sur le territoire doivent être elles aussi associées

Associer les salariés, les Très Petites Entreprises, les professions libérales... car ils vivent autant sur le territoire que les habitants, car ils sont concernés par des projets urbains, de transports...qui vont être un plus pour eux et pour les habitants. Ils sont eux aussi usagers de l'espace public.

Par ailleurs, certains d'entre eux deviendront peut-être un jour habitant du territoire. Cette aspiration est partagée par de nombreux salariés qui réduiront leurs temps de transport et amélioreront leur qualité de vie.

L'association des populations avec de nouvelles formes de concertation

Pour associer la diversité de la population (jeunes, personne âgées...), il ne faut pas avoir peur d'avoir recours à des sondages, à des groupes témoins, balades urbaines, afin d'interroger sur tel ou tel sujet les gens qui ne viennent pas aux réunions publiques. Cela viendrait compléter les réflexions menées dans les lieux de concertation traditionnelle.

Il faut que la participation apporte des améliorations dans la vie des gens, les gens les plus en difficulté sont dans la survie, ils ne sont pas en capacité pour l'instant de se projeter dans l'avenir.

L'aspect festif peut être un départ pour permettre la rencontre.
Inventer des lieux de rencontres habitants-salariés-entreprises au plus près de leurs lieux de vie et/ou d'activités et de leurs préoccupations.

Elus des villes et de l'agglomération : porteurs du projet

Les élus des différentes villes ne sont pas tous convaincus de l'intérêt d'une agglomération. Il faut que la dynamique de la Communauté d'Agglomération soit portée par les élus des villes.

Il faut trouver des formes pédagogiques pour présenter les projets, dire ce que les élus vont faire de ce qui est dit dans les réunions publiques.

L'organisation des forums de plaine commune doit donner lieu à une information importante et être relayée par chaque commune (journal local, prospectus dans les boîtes, calicots...)

Il faut que les rôles de chaque entité de Plaine commune (ville et agglomération) soient bien établis, que les relations entre communes et Plaine Commune soient efficaces et sans arrière pensée, que chaque commune prenne en charge les problèmes en cas de difficulté de compétences transférées.

Le personnel de la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune et des villes : un rôle à jouer

Un des vecteurs de communication se sont les personnels de Plaine commune et des villes. Le Conseil de Développement sait combien il est important dans une période de changement, que les salariés et les entreprises portent le projet des villes et de l'agglomération, le connaissent, en parlent, véhiculent une image.

Les propositions du Conseil de développement.

Ces propositions insistent sur une meilleure utilisation des ressources et sur une répartition différente des moyens entre communication et concertation.

- **Communiquer pour informer les citoyens**

Ouvrir les portes de Plaine commune

Faire des portes ouvertes dans les Unités Territoriales et au siège pour que les services de l'agglomération présentent leur travail à la population.

Cette connaissance de Plaine commune est un élément clé de la participation des habitants aux projets et ensuite pour aborder d'autres thèmes, il est important d'informer, de donner des chiffres concernant notre communauté, les axes de réflexion qui ont déjà été travaillés

Développer des outils de communication diversifiés

Une télévision, une radio, des journaux, des panneaux lumineux pourraient informer en complémentarité, valoriser les expériences, pourraient être des forums pour la participation, des outils citoyens que les habitants et les salariés du territoire pourraient s'approprier, construire et faire vivre. En s'appuyant sur le savoir-faire et les ressources locales dans leurs diversités déjà en action sur la question des médias.

Cette proposition est à mettre en regard de la réflexion en cours sur une télévision locale comme indiqué au rapport d'activité 2004 de Plaine commune.

Créer un visuel

Une identité communautaire représentée par un symbole, un personnage ou toute autre représentation pourrait peut-être permettre de mieux appréhender Plaine Commune, de s'y habituer et de rendre cette entité plus vivante, de lui donner un visage.

- **Concier les habitants et les personnes travaillant sur le territoire**

Aller plus vers les habitants du territoire

Prévoir à chaque réunion publique, ou fête de ville, des associations, de quartier, un moment pour présenter Plaine commune un espace de type contact aggro porté par des agents et des élus des villes et de l'agglomération.

Créer des conditions d'une rencontre élus techniciens, habitants sur les projets. L'exemple des balades urbaines qui se déroulent de façon conviviale sont des espaces de dialogue et de débats entre des habitants, l'administration, les élus. Elles sont à poursuivre en lien avec les concertations qui se font le reste de l'année. Il faut inventer des espaces de travail avec les associations qui sont en lien avec les populations les plus en difficultés (cf. annexe 1 : Première liste indicative non exhaustive) car ces dernières sont absentes des espaces traditionnels.

Développer et amplifier des démarches de concertation en direction des salariés

Informer les salariés via un outil de communication spécifique qui parlerait du territoire, de ses habitants et de ses salariés. Le Journal « en commun » peut aider à cela mais une communication spécifique salariés peut-être intéressante.

Plaine commune pourrait proposer des rencontres entre les syndicats du territoire, les Comités d'Entreprise pour écouter et entendre à la fois ce qu'ils ont à dire du territoire et les informer de l'action de Plaine commune.

- **S'appuyer sur les espaces qui existent dans les villes**

Ne pas créer de nouvelles structures de concertation mais mobiliser l'agglomération et les villes dans celles qui existent déjà.

Suivre et évaluer les projets dans les différentes étapes de leurs réalisations :

Plaine commune porte un certain nombre de projets en concertation avec les habitants et les salariés. Il est important de ne pas passer d'un projet à l'autre sans qu'il y ait une évaluation faite de manière participative.

Cette évaluation permanente vaut aussi pour chaque projet. Il conviendrait d'y affecter des ressources.

Par ailleurs, le conseil de développement souhaiterait une évaluation plus globale des outils de communication et des processus de concertation mis en œuvre.

Cela contribuerait à la lisibilité de l'association des acteurs du territoire mettant en lumière comment leurs réflexions et leurs propositions influent sur les projets.

Par ailleurs, il faut continuellement dire aux participants des concertations ce qui est fait de leurs réflexions, comment elles viennent abonder, influencer, amender, modifier le projet, la réflexion des techniciens et des élus, l'organisation et la qualité des services rendus par la communauté d'agglomération.

- **Redéployer les moyens existants**

Budgéter la participation des citoyens et des acteurs du territoire

Nombre de projets d'investissement et de fonctionnement doivent faire l'objet de présentation, de concertation avec la population. Plaine commune doit s'attacher à associer toutes les populations (habitants, salariés, acteurs du territoire) aux procédures et choix envisagés.

Le conseil de développement renouvelle sa demande (cf avis Budget 2005 et contribution 2006) : de prévoir dans chaque projet les ressources nécessaires en ingénierie, en moyens humains, matériel, en outils de communication et de concertation, pour cela le budget de Plaine commune doit prendre en compte cet aspect.

Cette demande a pour objectif de rendre lisible la volonté d'association de la population. Elle permettra de mobiliser les crédits nécessaires pour cela.

Le conseil de développement insiste pour que la concertation se fasse avec les moyens existants en complémentarité de ceux mis en œuvre dans les villes.

Il s'agit donc de mieux utiliser les fonds prévus pour la concertation, de les rendre visibles, et lorsque que ces missions sont déléguées à d'autre organisme (SEM,...) de veiller à la réelle mise en place de cet objectif.

Mobiliser les personnels de l'agglomération et des villes

Il faut inventer des actions en leur direction et les former sur l'agglomération, ses enjeux, ses projets, sans oublier les cadres qui doivent intervenir de façon plus pédagogique lors des réunions publiques.

La volonté du conseil de développement est de continuer son travail de réflexion et de proposition sur le projet d'agglomération.

Dans les prochains mois, dans le cadre de la saisine sur le projet d'agglomération plusieurs thématiques vont faire l'objet de contributions :

- **Inclusion sociale et fracture territoriale,**
- **Les services publics communautaires**

Annexe 1

Liste indicative non exhaustive d'association en lien avec des populations en difficulté

Les événements actuels dans nos banlieues et nos quartiers pauvres d'habitats dégradés, nous amènent à cerner aussi précisément que possible, en dépassant nos propres situations, qui sont ces populations présentes sur l'agglo, qui les représentent et par quels canaux :

☞ les jeunes en révolte en particulier (par l'aide aux devoirs et aussi pourquoi pas par une télé de proximité).

☞ Les adultes en déshérence (par multiplication des lieux de dialogue familial).

☞ Les jeunes et adultes en dépendance alcoolique et de drogue (dispensaires, Vie Libre, Croix d'Or).

☞ Les personnes sans emploi en particulier ceux de longue durée, les Rmistes (structures municipales, restos du cœur, aide à l'emploi, APEIS, AC, Secours Catholique, Secours Populaire, Secours Islamique).

☞ Femmes en souffrance (par les associations spécifiques).

☞ Les migrants des foyers de travailleurs (comités de résidents).

☞ Les travailleurs et les familles de personnes sans papiers (Ecoles sans Frontières, syndicats, MRAP, Coordination 93 de Lutte pour les Sans Papiers, associations confessionnelles ou non de migrants).

☞ Les Roms (Comité de soutien).

☞ Les personnes privées de biens élémentaires tels que l'eau et l'énergie (APEIS).

☞ Les personnes expulsées des logements squattés ou non (CNL, DAL, Collectif anti-expulsion).

☞ Les demandeurs de logement social : sans ressources suffisantes, sans papiers, les « re-logés » des tours détruites pour cause de mixité sociale (CNL, DAL, Comité de soutien, collectifs de sans papiers).

☞ Les jeunes et moins jeunes suivis par la protection judiciaire de la jeunesse et pour certains incarcérés (comment les rejoindre pendant et après leur incarcération ?).

Le Conseil de développement de Plaine Commune

Le Conseil de développement **contribue à la mise en débat d'enjeux** concernant les citoyens, le territoire et son devenir, notamment dans le cadre du Grand Paris. Les Conseils de développement, ont **vocation à faire participer la société civile aux projets de territoire** des Agglomérations et des Pays. Ces instances consultatives, de concertation et de démocratie territoriale ont été introduit par la loi « Voynet » de 1999.

Le Conseil de développement -instance de démocratie participative de Plaine Commune- existe depuis 2003.

Lieux d'expression et de dialogue, il est force de propositions. Il apporte sa réflexion aux élus afin que les personnes habitant ou travaillant sur le territoire, soient concernées et au cœur du projet d'agglomération.

Il est composé de 80 membres bénévoles, reflet de la diversité de la société civile.

Le Conseil de développement est membre actif de **la Coordination nationale et de la Coordination francilienne des Conseils**, dont l'une des missions est de soutenir la création de ce type d'instance. Il existe 480 Conseils de développement en France.

Rejoindre le Conseil de développement de Plaine Commune

Toute personne, habitant, travaillant à Plaine Commune et investie dans un collectif, peut candidater pour être membre du Conseil de développement.

Pour y participer : contactez-nous ou téléchargez le dossier de candidature sur internet.

Tous les travaux du Conseil de développement sont disponibles sur internet, sur un mini site mis à notre disposition par Plaine Commune

<http://conseildedeveloppement.plainecommune.fr/>

Pour toutes informations complémentaires

Valérie Grémont
Animatrice du Conseil de développement
01 55 93 57 52 – 06 16 03 13 77

conseil-developpement@plainecommune.com.fr